

[Text]

[Interpretation]

[Translation]

[Text]

The Vice-Chairman: Mr. Nunziata, I'm not going to constrain you in the questioning here, but the order of reference focuses on Mr. Protti's appointment. I know that Mr. Protti made reference in his opening remarks to the Soviet intelligence function. I'll certainly let you proceed, if so advised, but I think we want to stay as close to our order of reference as possible.

Mr. Nunziata: There's precious little we can do about the appointment now that it has been made, but I would like to understand what Mr. Protti's approach is going to be to his job. I hope it's not one of playing cat-and-mouse with Members of Parliament, because we represent the public, and it's through a process like this that the public becomes aware of what goes on with the Security Intelligence Service.

We have an admission that the Soviets operate here. I'd like to know to what extent. How can we be sure Canadians are protected? Surely the Soviets aren't considered a friendly intelligence service. Perhaps the Israeli intelligence service might be considered friendly, but certainly not the Soviet intelligence service. It has been referred to as a hostile intelligence service in the past by your predecessor. How can we be sure Canadians are protected? How can we be sure members of the Baltic community in Canada aren't being spied upon by Soviet spies?

Mr. Protti: Mr. Nunziata, you made the point about co-operation with the committee. Yes, indeed, I'll want to co-operate to the fullest extent possible. I have to note, however, that there are restrictions in the CSIS Act with respect to the nature and types of operational information that can be provided. I also note that the framers of the act in 1984 put in place in the act, as I indicated in my statement, quite an extensive review mechanism to ensure that the service was conducting its activities in a lawful manner, consistent with its mandate.

That's why we have a Security Intelligence Review Committee as an integral part of the CSIS Act. It's designed to ensure that there is a review mechanism that reviews the nature and work of CSIS's activities.

• 1630

Mr. Nunziata: You admitted that Mr. Bassett didn't even ask you about the Mossad or the Soviet spy agency. He said he would, and he hasn't. Mr. Ostrovsky says, and I'm sure he'd be prepared to say so under oath, that he was approached by Mossad agents. Earlier you said they could only operate here with the authority of the Government of Canada or unlawfully; it's one or the other. We can only conclude from this that in Mr. Ostrovsky's case the Mossad was here with the blessing of the Government of Canada, or that they were acting unlawfully. If they were acting unlawfully, surely Canadians have a right to know what measures were taken to deal with that unlawful act. If they were here with permission, why the hell would the Canadian government give permission to Mossad agents to harass a Canadian citizen?

Le vice-président: Monsieur Nunziata, je ne veux pas vous empêcher de poser les questions qui vous intéressent, mais l'ordre de renvoi porte sur la nomination de M. Protti. Je sais que M. Protti lui-même a mentionné, dans sa déclaration d'ouverture, les services de renseignements soviétiques. Je vais vous permettre de continuer, mais j'aimerais que nous nous en tenions à notre ordre de renvoi dans la mesure du possible.

M. Nunziata: Maintenant qu'il a été nommé, on n'y peut rien, mais je veux comprendre comment M. Protti entend exercer ses fonctions. J'espère qu'il n'a pas l'intention de jouer au chat et à la souris avec les députés, car nous représentons le public et c'est au moyen d'audiences comme celle-ci que le public peut s'informer de ce qui se passe au service de renseignement de sécurité.

Le témoin a avoué que les Soviétiques opèrent ici. J'aimerais savoir l'étendue de ces activités. Comment pouvons-nous savoir que les Canadiens sont protégés? Je ne pense pas que l'on considère les Soviétiques comme un service de renseignement ami. Nous pouvons peut-être considérer que le service de renseignement israélien est ami, mais certainement pas le service de renseignement soviétique. Dans le passé, vos prédécesseurs l'ont qualifié de service de renseignement hostile. Comment pouvons-nous être sûrs que les Canadiens sont protégés? Comment pouvons-nous être sûrs que des espions soviétiques ne surveillent pas les membres de la collectivité balte du Canada?

M. Protti: Monsieur Nunziata, vous avez parlé de la collaboration avec le comité. Oui, en effet, je veux collaborer autant qu'il m'est possible de le faire. Toutefois, je vous rappelle que la Loi sur la SCRS restreint la nature et le genre de renseignements opérationnels que nous pouvons fournir. Je vous rappelle également que les législateurs ont prévu dans la loi de 1984, ainsi que je l'ai mentionné dans ma déclaration, un vaste mécanisme de surveillance pour s'assurer que le SCRS exerce ses fonctions de manière légale et conforme à son mandat.

C'est pourquoi le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité est prévu explicitement dans la Loi sur le SCRS. Ce comité a été créé pour assurer qu'il existerait un mécanisme permettant de surveiller la nature des activités du SCRS et la façon dont elles sont exercées.

M. Nunziata: Vous avez confirmé que M. Bassett ne vous a même pas posé de question sur les services de renseignement israélien ou soviétique. Il a dit qu'il le ferait et il ne l'a pas fait. M. Ostrovsky dit, et je suis sûr qu'il serait prêt à le dire sous serment, qu'il a été contacté par des agents du Mossad. Vous avez dit plus tôt qu'ils ne pouvaient opérer ici qu'avec l'autorisation du gouvernement du Canada ou qu'illicégalement; c'est l'un ou l'autre. Nous ne pouvons qu'en conclure que, dans le cas de M. Ostrovsky, les agents du Mossad étaient ici avec la bénédiction du gouvernement canadien, ou que leurs actions étaient illégales. Si leurs actions étaient illégales, les Canadiens ont indéniablement le droit de savoir quelles mesures ont été prises quant à ces actions illégales. S'ils avaient l'autorisation d'être ici, pourquoi diable le gouvernement canadien aurait-il donné l'autorisation aux agents du Mossad de harceler un citoyen canadien?